

LUNDI, le **DEUXIÈME** jour du mois de **FÉVRIER** deux mille neuf, une session régulière du Conseil de la municipalité de Batiscan est tenue à la salle municipale (181, rue de la Salle), à compter de VINGT HEURES à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Châteauneuf, Conseiller;
Monsieur Mario Trottier, Conseiller;
Monsieur Norman Bonetto, Conseiller;
Monsieur Yves Gagnon, Conseiller;
Madame Solange Leduc Proteau, Conseillère.

Absence :

Madame Francine Leblanc, Conseillère; (Absence motivée)

Madame Anne Laganière est aussi présente.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Christian Fortin.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Christian Fortin constate le quorum à vingt heures et procède à l'ouverture de la session régulière. Celui-ci nous informe que la séance est enregistrée sur bande magnétique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

2 février 2009

- 1. Ouverture de la session par Monsieur le Maire;**
- 2. Adoption des ordres du jour;**
- 3. Période de questions (15 minutes);**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2009 et de la session spéciale du 20 janvier 2009;**
- 5. Adoption des comptes;**
- 6. RAPPORT DES COMITÉS :**
 - 6.1 Service incendie et Premiers répondants- Autorisation pour vérifications de bâtiments;**
 - 6.2 Comité consultatif d'urbanisme – Nominations;**
 - 6.3 Comité Famille.**
- 7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 7.1 Commission de Protection du territoire agricole du Québec -**
 - 7.1.1 Dossier MRC les Chenaux – Décision;**
 - 7.1.2 Société de Conservation des milieux humides du Québec – Décision;**
 - 7.2 MRC des Chenaux :**
 - 7.2.1 Entrée en vigueur du règlement numéro 2008-09-55;**
 - 7.2.2 Entrée en vigueur du règlement numéro 2008-10-57**
- 8. AFFAIRES NOUVELLES :**
 - 8.1 Entente relative en eau potable avec la municipalité de Sainte-Geneviève-de Batiscan;**
 - 8.1.1 Autorisation pour signature de l'entente;**

- 8.1.2 Autorisation pour achat compteurs d'eau;
- 8.2 CPA la Pérade – Publicité pour le spectacle annuel du club de Patinage artistique;
- 8.3 Le Bulletin des Chenaux – Diffusion de l'information municipale;
- 8.4 MRC des Chenaux – Comité d'étude pour la mise en place d'un service de cueillette et de transport des ordures;
- 8.5 Transferts budgétaires;
- 8.6 Autorisation pour signatures.
- 8.7 Demande de changement de journée pour présence de l'inspecteur municipal;

9 CORRESPONDANCES : (Copies disponibles sur demande)

- 9.1 Fédération Québécoise des municipalités – Élections au conseil d'administration Région 04-Mauricie;
- 9.2 CRÉ de Montréal – Invitation à la 2^e rencontre du Forum des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent;

10. Liste des Omises;

11. Varia;

12. Période de question (30 minutes);

13. Levée de l'assemblée.

Résolution # 09-02-839

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption de l'ordre du jour de la session régulière du conseil de la municipalité de Batiscan du 2 février 2009, avec dispense de lecture.

Madame Solange Leduc Proteau demande un ajout à l'item « Varia » du point suivant :

« Résolution de félicitations ».

Adopté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

Une seule question relative à une dépense indiquée sur la liste des comptes est adressée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2009 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 JANVIER 2009

Résolution # 09-02-840

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2009 et de la session spéciale du 20 janvier 2009, avec dispense de lecture.

Adopté.

5. ADOPTION DES COMPTES

Résolution # 09-02-841

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption des comptes du mois de février 2009, au montant de 141 487,79\$ (voir liste des comptes pages 1728 et 1729)

Adopté.

6. RAPPORT DES COMITÉS :

6.1 Service incendie et Premiers Répondants;

Monsieur Mario Trottier nous informe que le premier groupe ayant débuté leur formation en novembre dernier terminera bientôt la formation de la section 1. Les examens auront lieu le 17 février prochain. Monsieur Trottier nous informe également que grâce à des contacts auprès des différentes écoles de pompiers, notre municipalité aurait l'opportunité de bénéficier gratuitement de l'expertise de trois préventionnistes qui, pendant trois semaines, effectueraient les visites de toutes les résidences de notre municipalité et mettre ainsi à profit leur expertise au service de notre population. La résolution suivante est donc proposée :

Résolution # 09-02-842

CONSIDÉRANT	Que la sécurité de nos citoyens figure parmi les priorités de notre service incendie;
CONSIDÉRANT	L'Opportunité de bénéficier gratuitement de l'expertise de préventionnistes formés par l'école de préventionnistes de Québec;
CONSIDÉRANT	Que ces préventionnistes effectueraient la visite de toutes les résidences situées sur le territoire de notre municipalité au cours des prochains mois;
CONSIDÉRANT	Que cette inspection aidera grandement notre service incendie à diminuer les pertes humaines et matérielles en lui permettant de concevoir des plans d'intervention préconçus pour les bâtiments de notre municipalité;
CONSIDÉRANT	Que cette vérification permettra de surpasser les règles du schéma de couverture de risques et permettra à

notre municipalité de se démarquer au niveau du volet de la prévention dans la MRC des Chenaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MARIO TROTTIER, conseiller
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan autorise Messieurs Jean-Benoit Roberge, André Vincent et Benjamin Perron à effectuer les vérifications dans toutes les résidences de notre municipalité afin de guider adéquatement et sensibiliser notre population aux normes de sécurité incendie.

Il est à noter que ces personnes seront clairement identifiées par notre municipalité lorsqu'elles se présenteront chez nos citoyens afin de pouvoir effectuer le travail demandé.

Adopté.

En terminant, Monsieur le Maire offre ses remerciements à Monsieur Trottier pour la qualité de son travail et son intérêt pour la sécurité de nos citoyens.

6.2 Comité consultatif d'urbanisme – Nominations;

Résolution # 09-02-843

CONSIDÉRANT L'adoption du règlement numéro 107-2008 sur le Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT Que tel que stipulé dans ce règlement, il y a lieu de procéder aux nominations des membres composant ce comité;

CONSIDÉRANT Que les mandats seront d'une durée d'un an pour les sièges impairs et de deux ans pour les sièges pairs, les membres étant nommés pour une période de deux ans par la suite;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par MARIO TROTTIER, conseiller
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que les personnes suivantes sont nommées au Comité Consultatif d'Urbanisme de Batiscan.

Monsieur Pierre Châteauneuf à titre de Président et représentant de la municipalité;
Madame Solange Leduc Proteau à titre de représentante de la municipalité;

Monsieur Luc St-Onge	Siège numéro 1	mandat d'une durée d'un an
Monsieur Gaétan Marchand	Siège numéro 2	mandat d'une durée de deux ans
Monsieur Réal Marchand	Siège numéro 3	mandat d'une durée d'un an
Madame Nancy Gauthier	Siège numéro 4	mandat d'une durée de deux ans

Adopté.

6.3 Comité Famille;

Madame Francine Leblanc étant absente, ce point est reporté à une séance ultérieure.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :

Monsieur le Maire dépose les documents suivants à savoir :

7.1 Commission de protection du territoire agricole du Québec

7.1.1 Dossier MRC des Chenaux – Décision;

7.1.2 Société de conservation des milieux humides du Québec – Décision;

7.2 MRC des Chenaux :

7.2.1 Entrée en vigueur du règlement numéro 2008-09-55;

7.2.2 Entrée en vigueur du règlement numéro 2008-10-57

8. AFFAIRES NOUVELLES :

8.1 Entente relative en eau potable avec la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

8.1.1 Autorisation pour signature de l'entente;

Résolution # 09-02-844

CONSIDÉRANT L'entente conclue entre notre municipalité et la municipalité de Sainte-Geneviève de Batiscan;

CONSIDÉRANT Que notre municipalité dessert plusieurs résidents de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de l'article (569) du code municipal toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou à partie d'un domaine de leur compétence

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller
Appuyé par MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer l'entente avec la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan pour la distribution de l'eau potable à certains résidents de cette municipalité.

Adopté.

8.1.2 Autorisation pour achats de compteurs d'eau;

Résolution # 09-02-845

CONSIDÉRANT L'entente conclue avec la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan pour la distribution de l'eau potable à certains de leurs résidents;

CONSIDÉRANT Que l'installation d'un compteur d'eau est nécessaire afin de prendre une lecture de la consommation d'eau;

CONSIDÉRANT Que le compteur permettant la lecture de la consommation d'eau pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade doit être remplacé;

CONSIDÉRANT Que les résultats de ces lectures nous permettent de facturer de façon précise chacune des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT Les soumissions reçues de la part de la firme « Spécialités d'Aqueduc Corix » et de la firme « Wolseley Groupe Plomberie »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan autorise Monsieur Michel Massicotte à procéder à l'achat des équipements nécessaires permettant d'effectuer la lecture de la consommation d'eau utilisée par chacune des municipalités concernées auprès de la firme Wolseley Groupe Plomberie pour une somme de 8 233,64\$ + taxes.

Adopté.

8.2 CPA La Pérade – Publicité pour le spectacle annuel du club de Patinage artistique;

Résolution # 09-02-846

CONSIDÉRANT La demande déposée par le CPA la Pérade relative au spectacle annuel du club de patinage artistique;

CONSIDÉRANT Que des patineurs de ce Club proviennent de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller
Appuyé par MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que notre municipalité verse une somme de 25\$, sous forme de carte d'affaires, au Club de Patinage Artistique La Pérade, pour la réalisation de leur spectacle annuel.

Que la municipalité remercie et félicite tous les bénévoles qui s'impliquent généreusement auprès de ces jeunes depuis plusieurs années.

Adopté.

8.3 Le Bulletin des Chenaux – Diffusion de l'information municipale;

Résolution # 09-02-847

CONSIDÉRANT Que la diffusion de l'information municipale est essentielle pour l'ensemble de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT Que le « Bulletin Des Chenaux » est parmi l'un des journaux fréquemment utilisé pour la diffusion de différents documents d'information;

CONSIDÉRANT Que ce journal est distribué gratuitement dans tous les foyers situés sur le territoire de notre MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan verse une contribution au montant de **200\$** afin de permettre à ce journal de rencontrer les coûts rattachés à sa production.

Adopté.

8.4 MRC des Chenaux – Comité d'étude pour la mise en place d'un service de cueillette et de transport des ordures;

Résolution # 09-02-848

CONSIDÉRANT La fluctuation du marché pour les contrats de cueillette et de transport des ordures ménagères;

CONSIDÉRANT Que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a annoncé qu'elle cessait le 31 décembre 2009 d'offrir un tel service;

CONSIDÉRANT Que les membres de ce conseil sont d'avis qu'il serait opportun d'étudier la possibilité de doter notre MRC de la compétence requise, pour intervenir dans ce champs d'activités pour et au nom des municipalités qui le désirent;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec, une MRC peut déclarer sa compétence dans ce domaine;

CONSIDÉRANT Qu'à l'issue des travaux de ce comité, les municipalités seront, le cas échéant, consultées de nouveau sur une déclaration de compétence par règlement de la MRC et sur son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MARIO TROTTIER, conseiller
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan soit favorable à la mise en place d'un tel comité par la MRC des Chenaux.

Adopté.

8.5 Transferts budgétaires;

Résolution # 09-02-849

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à procéder au transfert de crédits budgétaires pour l'année 2008 inclus dans la liste suivante :

DE	À	MONTANTS
0213000212 Fonds de pension employeur adm.	5513100300 Fonds de pension à payer	491,62 \$
0213000280 Ass. collectives employé adm.	5413490200 Ristourne de TPS à recevoir	52,50 \$
5513100600 Assurances collectives à payer	0213000280 Ass. collectives employé adm.	1185,24 \$
5513100600 Assurances collectives à payer	0213000141 Salaire administration	14,15 \$
5513100600 Assurances collectives à payer	0213000280 Ass. collectives employé adm.	14,15 \$
5513100600 Assurances collectives à payer	0270100141 Salaire Loisirs et culture	28,39 \$

5513100600 Assurances collectives à payer	0270100280 Ass. collectives employé loisirs	28,40 \$
5513100600 Assurances collectives à payer	0213000280 Ass. collectives employé adm.	1 499,98 \$
5513100600 Assurances collectives à payer	0241300280 Ass. collectives employé dist.eau	1 147,57 \$
5513100600 Assurances collectives à payer	0232000280 Ass. collectives employé voirie	1 032,81 \$
5513100600 Assurances collectives à payer	0233000280 Ass. coll. employé enlèv. neige	688,54 \$
5513100600 Assurances collectives à payer	0270100280 Ass. collectives employé loisirs	172,02 \$

Adopté.

8.6 Autorisation pour signatures;

Résolution # 09-02-850

CONSIDÉRANT Que Madame Johanne Faucher est affectée aux tâches administratives de la municipalité;

CONSIDÉRANT Que celle-ci doit détenir les autorisations afin d'être signataire auprès d'institutions financières et gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise Madame Johanne Faucher, à signer tous documents nécessaires aux transactions de la municipalité de Batiscan auprès des institutions suivantes :

- Caisse Desjardins du Sud des Chenaux;
- Desjardins Sécurité Financière;
- Agence du Revenu du Canada;
- Revenu Québec – Ministre des Finances;
- Régime des Rentes du Québec;
- Croix-Bleue Assurances collectives

Adopté.

8.7 Demande de changement de journée pour présence de l'inspecteur municipal;

Résolution # 09-02-851

CONSIDÉRANT Que la MRC des Chenaux se doit de procéder à une révision de l'entente inter municipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement suite à la demande d'adhésion à cette entente effectuée par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT Que depuis 2006 notre municipalité reçoit les services de l'inspecteur municipal les Lundi;

CONSIDÉRANT Que notre municipalité désire procéder à un changement de journée pour la présence de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT Que cette mesure serait plus accommodante pour la réorganisation de notre bureau;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller
Appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan demande à la MRC des Chenaux de procéder au changement de journée pour les services de l'inspecteur en bâtiment population.

Adopté.

9. CORRESPONDANCES : (Copies disponibles sur demande)

La correspondance reçue suivante est déposée par Monsieur le Maire.

- 9.1 **Fédération Québécoise des municipalités** – Élections au conseil d'administration Région 04-Mauricie;
- 9.2 **CRÉ de Montréal** – Invitation à la 2^e rencontre du Forum des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent;

10 Liste des omises;

Le dépôt des correspondances omises est également effectué par Monsieur le Maire.

11 VARIA :

a) Résolution de félicitations;

Suite à l'élection de Monsieur le Maire au conseil d'administration de la FQM, Madame Solange Leduc Proteau présente la résolution suivante :

Résolution # 09-02-852

CONSIDÉRANT La tenue d'élections au conseil de la Fédération Québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT Que lors de cette élection, Monsieur le Maire a été élu pour représenter au sein du conseil d'administration de la FQM les municipalités et MRC membres de notre région;

CONSIDÉRANT Que la présence de Monsieur Christian Fortin au sein de la Fédération Québécoise des municipalités représente un élément positif pour notre municipalité, cet organisme étant voué à la représentation des régions et municipalités de plus petite taille;

CONSIDÉRANT Que notre municipalité est très fière de souligner la nomination de Monsieur Christian Fortin à titre d'administrateur auprès de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par MARIO TROTTIER, conseiller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'offrir nos plus sincères félicitations à Monsieur Christian Fortin suite à son élection au conseil d'administration de la Fédération Québécoise des municipalités.

Adopté.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Aucune question n'est adressée.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 09-02-853

CONSIDÉRANT Que les ordres du jour sont expirés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MARIO TROTTIER, conseiller
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Que le conseil municipal procède à la levée de l'assemblée ordinaire du 2 février 2009 à vingt heures et vingt-trois-minutes (20h23).

Adopté.

Président de la séance

Secrétaire de la séance

